



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE

Réunion du Comité Syndical du 10 Décembre 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Date de la convocation : 12 Novembre 2020

Secrétaire de séance : Monsieur BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)

Présents avec voix délibérative :

- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise : Mme SAUVEUR ;
- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. CHALOPIN ; Mme ALVES ; M. BLOND ; M. BLIAUT ; M. BARBIER ; M. DESROCHES ; Mme MENGUY ; M. BERGER ;
- Communauté de Communes de la Septaine : M. MAITRAT ; Mme BELOTTINI ; M. CHATAGNON ; M. BAUDON ; M. MENNESSON ; M. POLICARD ; M. BLANCHARD ; Mme CHIRON ; M. LOURDEL ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Mme DELAPORTE ; M. POISSON ; M. CHALLETON ; M. BLAIN ; Mme LATOURNERIE ; M. RIPARD ; M. GENESTE ; M. LETOURMY ; M. DESROCHES ; Mme SAISSSELIN ; M. BENOIT ; M. MACHADO ; Mme PAJON ; M. GROUSSON ; M. DE PAUL ; M. PETITJEAN ; M. COSSON ; M. MATHEY ; M. PINSON ; M. GAZOUNAUD ; Mme RAFFAITIN ; M. BOUET ; M. MENNESSIER ; M. COLLIN ; M. BAILLY ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : Mme DESGUIN ; Mme TORCHY.

Présents sans voix délibérative :

- Mme JAUBERT

Absents excusés :

- Communauté d'Agglomération Bourges Plus : M. STOQUERT, Mme LEBLANC ; M. AUDOUX ; Mme GAUDINAT ;
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : M. BOUGRAT ; M. JACQUET ; M. GANGNERON ; M. BOUARD ; M. MOQUAY ; M. TEYSSEDRE ; Mme EUDE ;
- Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry : M. LECHELON ; Mme OLLIVIER ; Mme MOREVE ; Mme KAOUES ; Mme GAUCHER ; Mme MION.

M. BENOIT, Président, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint. Il invite les élus délégués, à s'abstenir lorsqu'ils seront concernés par des délibérations à venir, pour éviter tout conflit d'intérêt.

- Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur André BARBIER (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.

- Complément délégations Président (délibération n° 14/2020 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n°14 / 2020

Complément délégations Président

Considérant l'article L.5211-9 du CGCT et dans un souci de favoriser une bonne administration du syndicat intercommunal, il est proposé au Comité Syndical, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur BENOIT, Président(e) les délégations **complémentaires** de pouvoir et de signature suivantes :

1. De définir la localisation des réunions des Conseil Syndicaux ayant lieu dans les communes du périmètre du syndicat (art 5211-11 du CGCT)
2. D'accepter les stages de découverte et tout autre stage qui n'engage pas financièrement le Syndicat

Il est proposé au conseil syndical :

- de donner délégation au (à la) Président(e) dans les matières citées ci-dessus ;
- d'autoriser le (la) Président(e) à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Monsieur BENOIT précise que le Conseil Syndical a déjà régulièrement en dehors du siège de la collectivité, qu'il s'agit de varier les distances pour chacun des délégués, et parfois une occasion de réaliser des visites de sites. Le complément à la délégation a été motivé par les services de la Préfecture.

Monsieur JOLIVET mentionne que si la notion de délocalisation des Comités Syndicaux est déjà inscrite dans le Règlement Intérieur, la Préfecture demande que soit précisée cette délégation pour donner le pouvoir au Président du « choix » du lieu des conseils.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

**- Fixation des indemnités de fonction aux Président et Vice-Présidents
(délibération n° 15/2020 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)**

Projet de délibération n° 15/2020

Fixation des indemnités de fonction aux Président et Vice-Présidents

Le Président expose :

Vu les dispositions de l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que « les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération, d'une métropole et d'un syndicat d'agglomération nouvelle pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » ;

Vu le Conseil Syndical Electif du 24 septembre 2020;

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions du 20 / 10 / 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu conformément à l'article L.5211-12 du CGCT de fixer par délibération les indemnités de fonctions du Président et des Vice-présidents suite à l'élection du Président et des Vice-présidents le 24 septembre 2020 ;

Considérant le Décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 –JORF du 27 janvier 2017 – Valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2019

Considérant que les taux maximaux susceptibles d'être alloués au Président et aux Vice-présidents du Syndicat sont les suivants au vu de sa population totale :

	Président	Vice-présidents
Population total	Taux maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Taux maximal (en % de l'indice terminal de la fonction publique)
100 000 à 200 000	35,44	17,72

Le Président demande au Conseil Syndical de l'autoriser à appliquer les taux figurant dans le tableau ci-dessous :

	Président	Vice-présidents
Population total	Taux (en % de l'indice terminal de la fonction publique)	Taux (en % de l'indice terminal de la fonction publique)
100 000 à 200 000	19	7

Il est proposé au Comité à compter de ce jour :

- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président à 19 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions des Vice-Présidents à 7 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget au compte 6531 ;
- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif l'ensemble des indemnités alloués aux Président et Vice-Présidents.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

ANNEXE

**RÉCAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITÉS BRUTES MENSUELLES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU BUREAU
LIE A LA DELIBERATION N°15 / 2020**

Prénom – Nom des élus, Président & Vice-Présidents	Taux Maximal (en % de l'IB 1027)	Taux retenu	Montant
Monsieur Gilles BENOIT, Président	35.44	19	735,42 €
Madame Corinne TORCHY, 1 ^{er} Vice-Présidente	17.72	7	270,95 €
Monsieur Thierry COSSON, 2 ^{ème} Vice-Président	17.72	7	270,95 €
Monsieur Renaud BLOND, 3 ^{ème} Vice-Président	17.72	7	270,95 €
Madame Pascale DESGUIN, 4 ^{ème} Vice-Présidente	17.72	7	270,95 €
Monsieur Jacques ROMAIN, 5 ^{ème} Vice-Président	17.72	7	270,95 €

Pour : 39
Contre : 0
Abstention(s) : 6

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur BENOIT précise que les montants restent inchangés depuis le précédent mandat.

- **Désignation des membres de la commission MAPA** (Délibération n° 16/2020 introduite par M. BENOIT et présentée par M. Renaud BLOND, 3^{ème} Vice-Président)

Projet de délibération n° 16/2020

Désignation des membres de la commission Marché A Procédure Adaptée, dite commission « MAPA »

Le Président expose :

Les CAO ne sont pas obligatoires pour les marchés passés selon la procédure adaptée. Dans ce cas, les modalités de composition et d'intervention de cet organe collégial de consultation sont librement définies. Il s'agira donc d'une CAO qui ne pourra émettre qu'un simple avis ;

Considérant qu'il peut être décidé de mettre en place une Commission MAPA qui reflètera au mieux la présentation sur le bassin ; outre le Président et les membres du bureau SIVY, ladite commission est composée de trois délégués du bassin dit « aval », trois délégués du bassin dit « amont » et d'au moins un délégué de la commune concernée par le marché (excepté les marchés à bons de commandes).

Le Président recense les délégués intéressés :

Candidats composant la commission :

Monsieur ou Madame.....
Monsieur ou Madame.....

Il est proposé au Conseil Syndical de procéder à l'élection des membres de la Commission MAPA.

Monsieur BLOND explique le travail de cette Commission qui est réuni ponctuellement (environ 2 à 3 fois/an) selon les besoins et majoritairement sollicitée par voie dématérialisée. Le travail de traitement des offres est réalisé par l'équipe technique, qui présente son analyse des offres auprès de la commission qui statue/valide.

Monsieur JOLIVET ajoute que cette Commission se réunira probablement moins au cours des deux années à venir, correspondant à une période de reconstruction d'un programme d'interventions. Que le souhait d'avoir des élus des bassins dits « amont » et « aval » correspond surtout à une volonté de représenter au mieux la diversité du territoire au sein de cette commission.

Candidats :

- Madame PAJON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur DESROCHES (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)
- Monsieur GENESTE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Madame LATOURNERIE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur BLANCHARD (Communauté de Communes La Septaine)

Décision :

- Madame PAJON (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur DESROCHES (Communauté d'Agglomération Bourges Plus)
- Monsieur GENESTE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Madame LATOURNERIE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry)
- Monsieur BLANCHARD (Communauté de Communes La Septaine)

Pour : 40
Contre : 0
Abstention(s) : 5

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- **Désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron (CLE)** (Délibération n° 17/2020 présentée par Monsieur Gilles BENOIT, Président)

Projet de délibération n° 17/ 2020

Désignation d'un Représentant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron (CLE)

Le Président expose :

La Commission Locale de l'Eau constitue l'instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration du SAGE et de son suivi. Elle est chargée de définir les axes de travail, d'impulser le processus, d'élaborer et d'assurer le suivi du SAGE, d'organiser la mobilisation des financements et la mise en œuvre matérielle du SAGE.

Vu la composition de la CLE du SAGE Yèvre-Auron de ses représentant répartie au sein des trois collèges (élus, usagers et professionnels, administration et établissements publics).

Le SIVY dispose de « 1 » siège au sein de la CLE du SAGE Yèvre-Auron dans le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Monsieur Gilles BENOIT, par sa qualité de Président, est candidat comme représentant du SIVY au sein de la Commission Locale de l'Eau.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner Monsieur Gilles BENOIT comme représentant.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Pour : 44
Contre : 0
Abstention(s) : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur BENOIT explique avoir précédemment siégé au sein de cette commission, constitué comme un parlement, dans lequel siége différents représentants d'usagers (Chambre d'Agriculture, Consommateurs, Collectivités, ...). Son rôle est de définir et suivre ses objectifs et son règlement, opposable aux tiers, et prendre position sur les différents projets du territoire impactant la ressource.

Monsieur JOLIVET donne quelques exemples : le projet de station d'épuration de l'Agglomération de Bourges, le projet de rocade nord de Bourges, le renouvellement du volume prélevable pour la gestion volumétrique concernant l'irrigation agricole, etc, ...

- Projet de Contrat Territorial de Gestion Qualitative et Quantitative du bassin du Cher (délibération n° 18/2020 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)

Projet de délibération n° 18/ 2020

Projet de Contrat Territorial de Gestion Qualitative et Quantitative du bassin du Cher

Le Président expose :

Le CTG2Q (CTGQQ) : Contrat Territorial de Gestion Qualitative et Quantitative, est un accord financier qui concerne des opérations de reconquête du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau dans un périmètre géographique cohérent de bassin versant. Il formalise la nature d'un programme et ses actions, le calendrier prévisionnel, les coûts prévisionnels, le plan de financement, les engagements des signataires.

Le projet de CTG2Q du bassin du Cher concerne les bassins versants Yèvre-Auron et Cher-Arnon dans le département du Cher. Son programme d'actions porte sur l'hydrologie et les pollutions diffuses (nitrates, pesticides et plus marginalement les macropolluants), il est complémentaire aux programmes d'actions déjà mis en œuvre sur le territoire comme les CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques) portés par les syndicats de rivières.

Défini pour une période de 3 ans (2021-2023) et une stratégie sur 6 ans (2021-2027), le projet de CTG2Q implique plusieurs partenaires qui prévoient chacun d'entre eux d'intervenir pour des volets ciblés du projet en relation avec leurs compétences, l'ensemble des organismes impliqués financièrement, techniquement, humainement dans la démarche formeront le Comité de Pilotage qui suivra la démarche lors de sa mise en œuvre.

Vu les compétences du SIVY pour la Gestion des Milieux Aquatiques et notamment la préservation et la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques.

Considérant l'importance de la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire du SIVY, en complément des projets liés à la restauration des milieux aquatiques.

Considérant que le Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative sur le bassin versant du Cher (CTG2Q) dans lequel le territoire du SIVY est inclus, concourt à la gestion équilibrée de la ressource en eau,

Les actions pour lesquels le SIVY prévoit une implication financière ont les intitulés suivants :

- la sensibilisation au rôle de la nature dans le cycle de l'eau
- la connaissance scientifique de l'impact des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnement des cours d'eau

Il est proposé au Comité Syndical :

- de s'engager à réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués
- d'autoriser le financement des opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement défini, qui prévoit un prévisionnel financier à la charge du SIVY de 24 356 euros au cours de la période du projet (3 ans)
- d'inscrire les dépenses au budget
- d'informer les délégués des montants réels
- de participer aux différentes instances de gouvernance du CTG2Q Cher
- de promouvoir la démarche multi partenariale du CTG2Q Cher
- d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial (CTG2Q) et tout document utile à la réalisation des actions du programme

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Messieurs BENOIT et JOLIVET expliquent le contexte du positionnement du SIVY dans le cadre de la démarche du CTGQQ, le syndicat ayant dû se positionner au cours de la période transitoire du syndicat qui a suivi la période des élections municipales (fin du printemps, courant d'été).

Monsieur JOLIVET précise que le besoin de sensibiliser la population, de façon conjointe aux projets d'étude et de travaux, a été systématiquement mis en avant au cours des réunions de concertation dans le cadre de la préparation du projet, et que les moyens associés à ce volet dans le projet final a été vécu avec une certaine frustration par plusieurs acteurs concertés.

Des structures toutes désignées pour piloter des démarches liées à la sensibilisation, comme Nature 18, ont tourné le dos au projet, soulignant un manque d'information (PTGE) et un déséquilibre du programme d'actions. Trois syndicats de rivières (SIVY, SIAB3A, SIAAVA) se sont alors coordonnés pour essayer de mettre en œuvre une partie du volet liée à la sensibilisation.

L'étude des prélèvements sur l'hydrodynamique des nappes d'accompagnements répond aux remarques/interrogations fréquemment émises par les riverains sur le bassin, notamment sur les bassins de l'Yèvre amont et des sous-bassins de l'Ouatier-Colin-Langis. Il paraît pertinent d'y répondre par des analyses factuelles, pour évaluer précisément la situation et aider aux prises de décisions à venir pour les prélèvements de la ressource.

Madame MENGUY (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) demande à intervenir, elle explique que les montants investis par le syndicat dans le cadre de la restauration des milieux naturels sont inefficaces s'ils ne sont pas fait conjointement aux efforts à fournir par les usagers de la ressource dans le Département, en évoquant des statistiques liées aux impacts des usages de la ressource du territoire selon les surfaces concernées (usages domestiques, industriels agricoles).

Monsieur POLICARD (Communauté de Communes la Septaine) demande a quoi serviront les 24 356€ ?

Monsieur JOLIVET précise que ce montant correspond aux actions liées à la sensibilisation, et surtout à l'étude sur l'impact des prélèvements évaluée à environ 80 000 euros HT. Que le SIVY sera le seul syndicat à s'investir financièrement sur ce projet et qu'une partie de l'étude/indicateurs se concentreront donc sur ce territoire.

Pour : 45
Contre : 0
Abstention(s) : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- Action ponctuelle : Reconfiguration d'une berge communale du Langis à Soulangis (délibération n° 19/2020 présentée par Madame DESGUIN, 4^{ème} Vice-Présidente)

Projet de délibération n°19/2020

Action ponctuelle : Reconfiguration d'une berge communale du Langis à Soulangis

Le Président expose :

Vu la possibilité de mise en œuvre d'opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques sur les espaces communaux des communes membres du SIVY, le syndicat prévoit d'intervenir pour la réalisation de projets qui permettent « l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques ou la prévention des inondations »

La Commune de Soulangis a sollicité le SIVY pour ses compétences afin de procéder à un projet communal de restauration du Langis, dans le bourg de la commune.

Considérant la consistance du projet : renaturation de deux portions de berges, au niveau du lavoir communal (linéaire d'environ 5 mètres) par le retrait des confortements de berges inadéquats et vétustes, et en aval d'un ouvrage d'art par la protection d'une section de berge (environ 5 mètres) en génie végétal.

Prenant en considération que le projet : améliore la qualité du milieu et risques liés aux crues, au regard des enjeux environnants.

Considérant que ce projet rentre intégralement dans les compétences du SIVY, soit : « restauration/amélioration des milieux aquatiques » et « prévention des risques inondations » ;

Le Syndicat prendra en charge le montant associé sur la base de l'estimatif ci-dessous :

	Estimations
Proposition financière du projet	3 000,00€ HT
TVA (20 %)	600,00€
Total estimatif (TTC) de la participation du SIVY au projet	3 600,00€ TTC

La mise en œuvre du projet fera l'objet d'un suivi des travaux et d'une réception par le SIVY.

Il est proposé au comité syndical :

- d'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires pour l'acceptation et la réalisation des travaux (convention, devis, ...)
- d'imputer la dépense à l'article 615 231 du budget 2020;
- d'informer les délégués du montant réel des travaux lors du Conseil Syndical suivant la dépense.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Monsieur DE PAUL (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) indique que le projet est un prémices à un projet de mise en valeur du lavoir communal, avec une forme de cohérence en rapport avec les opérations menées par le syndicat actuellement sur le Langis dans la commune.

Monsieur BENOIT revient sur les opportunités de territoire qui peuvent bénéficier de la ligne budgétaire liée aux travaux dits « communaux », que plusieurs projets ont pu être menés au cours des dernières années (Morogues, Parassy, Rians, ...), et invite les communes à se rapprocher du SIVY pour évoquer d'éventuelles besoins.

Pour : 44
Contre : 0
Abstention(s) : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

- **Adhésion CNAS : désignation délégué élu pour participer à l'assemblée générale annuelle (délibération n° 20/2020 présentée par Monsieur BENOIT, Président)**

Projet de délibération sur table n°20/2020

Adhésion CNAS : désignation délégué élu pour participer à l'assemblée générale annuelle

Le Président expose :

Vu la délibération n° 10-2017 concernant l'adhésion du SIVY au CNAS ;

Vu les élections en date du 24/09/2020 ;

Vu la délibération n° 11/2020 concernant l'élection de Madame Corinne TORCHY en tant que 1^{er} Vice-Présidente en charge de la gestion des affaires internes ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de désigner Madame Corinne TORCHY (Communauté de Communes de Vierzon Sologne Berry, 1^{ère} Vice-Présidente), membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Pour : —
Contre : —
Abstention (s) : —

Monsieur BENOIT et Madame BOUCHARD précisent qu'il s'agit du même rôle que le « Comité d'Entreprise » des entreprises privées (mais pour la collectivité), que l'adhésion à un organisme sociale est obligatoire pour les collectivités.

Pour : 44
Contre : 0
Abstention(s) : 1

La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.

Monsieur BENOIT laisse la parole à Monsieur BLOND (3^{ème} Vice-Président) pour évoquer les révisions du règlement intérieur et les statuts :

Monsieur BLOND évoque la démarche pour la mise à jour du règlement intérieur :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement Intérieur en actuel sur : www.vallee-yevre.com

Document complémentaire aux Statuts qui précise le fonctionnement de la collectivité à valider dans les 6 mois après l'installation du nouveau conseil (jusqu'au 24 mars 2021)

- Groupe de travail composé de M. BLOND, Mme TORCHY, M. BENOIT
- Présentation du Projet de Règlement Intérieur lors du prochain Conseil
- Prise en considération des retours et Délibération de la version finale en février-mars

Evolutions à venir (Retour Préfecture du 7 déc) :

- « mode de convocation par voie dématérialisée (Loi n°2019-1461 du 27/12/2019) »
- « précision sur le quorum »
- « déroulement des séances à huis clos »
- ...



Concernant la mise à jour des statuts, Monsieur BLOND indique la mise en place d'un groupe de travail avec la proposition de participation d'un délégué par Communautés d'Agglomération et Communes.

STATUTS

- La Préfecture demande une mise à jour des statuts SIVY depuis 2018

Planning prévisionnel

1. Elaboration du projet de janvier à mai 2021
2. Délibération du SIVY en mai/juin (ou rentrée de septembre)
3. Délibérations des EPCI dans les 3 mois après celle du SIVY



- ✓ Proposition de constitution d'un groupe d'élus volontaires (1 élu/EPCI ≈ 6 élus) pour constituer un groupe de travail « statuts 2021 »
- ✓ Environ 3 réunions d'informations-échanges – Collaboration avec M.BLOND et l'équipe SIVY
- ✓ Mise en place d'un échange avec les EPCI

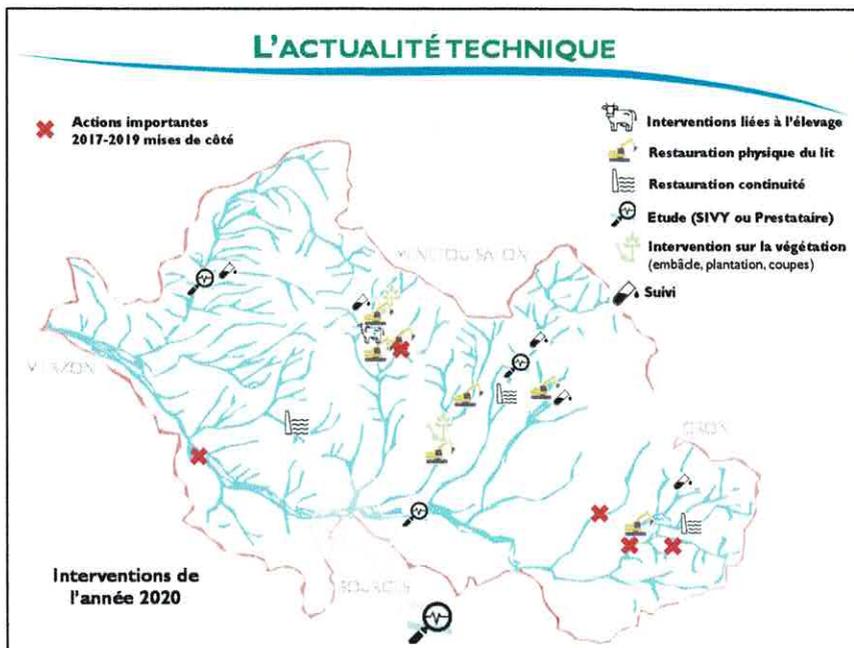
Sujets à évoquer : Nom du syndicat, mise à jours des données de base à la clés de cotisation, discussion sur la représentativité, discussion sur la clé de répartition, nombre de VP, ...

Madame ALVES (Communauté d'Agglomération Bourges Plus) et Madame LATOURNERIE (Communauté de Communes Terres du Haut Berry) sont volontaires.

Monsieur BLOND précise que c'est bien l'équipe technique qui se chargera du travail à réaliser/rédaction/calculs, que les élus participeront principalement aux orientations/validations. Qu'il ne faut pas hésiter à recontacter le syndicat si des délégués souhaitent intégrer ultérieurement le groupe de travail.

Monsieur BENOIT laisse la parole aux chargés de missions.

Monsieur JOLIVET réalise une situation du contrat territorial :



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

	PI	Etat du projet	Entreprise	Coût acté / final
Interventions liées à l'élevage				
Act. 114 : aménagement d'un abreuvoir (VP)	/		MILLET & FILS	Compris dans act. 115
Act. 100 : fin travaux restauration Auzigny 2019	/		SARL DAVID	7 691.58 TTC (dôtures)
Restauration physique du lit				
Act. 81 : fin renaturation de 800m de l'Yèvre à Baugy (GD-JJ-VP)	Moyen		CHOGNOT TP	65 965.86 TTC
Act. 91-92 : fin renaturation du St-Palais à St-Palais (GD)	Moyen		MILLET & FILS	8 017.20 ttc
Act. 78 : Renaturation de l'Auzigny (Laiterie) (GD-JJ-VP)	Fort		TERIDEAL	22 468.80 TTC
Act. 109 : Renaturation de 450m du Langis à Soulangis (GD-VP)	Moyen		ECORIVER / BBF	82 728.00 TTC
Act. 110 : Renaturation de 300m de la Vilvoise (stage 2019) (GD)	Moyen		/	/
Act. 71 : Reprofilage de 850m du Langis à St-Michel-de-V (GD)	Moyen		ECORIVER	21 114.00 TTC
Act. 67 : Recharge - talutage de l'Ouatier à Rians (GD-VP)	Nul		IDVERDE	23 058.98 TTC
Restauration continuité				
Act. 115 : Ouvrage sur le Terrecout à Baugy (GD)	Insignifiant		MILLET & FILS	4 589.71 TTC
Act. 41 : Ouvrage sur l'Annain (VP)	Insignifiant		FORESTIERE	360.00 TTC
Suppr ouvrage Colin aux Aix d'Angillon (GD-VP)	Insignifiant		IDVERDE	2 661.44 TTC
Interventions liées à la végétation				
Act. 78, 91/92, 81.. Plantation après travaux	/		MILLET & FILS	= 5 000.00 TTC
Act. 72 : Reconversion alignement de peupliers à St-Michel-de-V	/		Pascal RIMBAULT	12 060.00 TTC
Total engagé volet « travaux » 2020 ≈ 260 000 euros TTC				

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

	PI	Entreprise	Coût prév / final
Etudes continuité grands ouvrages			
Suivi étude Yèvre aval – suite accompagnement propriétaires (JJ)	Moyen	HYDRO M fin	(135 000 TTC)
Etude Yèvre Médian en cours (JJ - GD)	Fort	NCA en cours	(178 000 TTC)
Etude Aubinges / Morogues (JJ - GD)	Faible	INGEROP	18 990.00 TTC démarrage
Etude Bilan Contrat Territorial du programme 2016-2020 (JJ)	/	Consult 7 déc	165 000 à 190 000 TTC
Suivi étude ext : ZEC, Anguille EPLoire... (JJ)		En cours	/
Action Suivi 2020			
Suivi biennuel de Gron : INOVALIS-TERANA (7 000.00 TTC)			
Suivi biologique Saint-Palais : RIVE (1057.00 TTC)			
Suivi biologique à Rians : RIVE (2840.00 TTC)			
Suivi abondance truite Colin : FDAAPPMA 18 (Convention Agence de l'eau) : projet annulé			
Action Communication 2020			
Interventions ateliers grands publics & scolaires : NATURE 18 (septembre/octobre, suite en 2021) : 2500			
2 Vidéos chantiers + suivi : SIVY + ELEMENT AUDIOVISUEL (montage en décembre/janvier)			
Panneaux expo : AMBY-PUB (à venir)			
Bornes pédagogiques : DOUSSET (5 commandes pour 2021)			

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Soulangis (coût final = 28 746€ ttc > Décompte final à venir)

Situation :

- Travaux sur 450m
- Réception prévue le :
- Quelques difficultés



Merlon - avant



Sans des cubes cimentés au fond du valée chargés au M25

Étre un facile végétale permettrait la réintroduction d'une partie des matières fines avant le transfert en zone d'eau



Merlon - après



Crablage du merlon et réintroduction de la charge granulométrique dans le cours d'eau

Les techniciens mentionnent les travaux et études divers :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Petits travaux



Erosion

Avant



Après

Dérasement d'un ancien seuil sur l'Annain à Saint-Eloy-de-Gy (en novembre)

Installation de clôtures sur l'Auxigny à St-Martin d'Auxigny (du 7 au 9 déc)



Plantations à Avord, Baugy, Bbouy, ... (du 7 au 11 déc)



Madame LATOURNERIE demande le contexte dans lequel la collectivité intervient lorsqu'il s'agit par exemple de réaliser des clôtures sur terrains privés/publics.

Monsieur JOLIVET répond que c'est le bureau d'étude qui a réalisé l'étude dite « préalable » à la construction du programme d'action (2012-2013) qui identifie chacun des secteurs où la collectivité peut intervenir et où une intervention est inscriptible dans l'arrêté préfectoral de DIG. Selon plusieurs critères : l'état écologique du bassin concerné, la dégradation du secteur, les indicateurs, etc..., . Le Comité de Pilotage avec les financeurs et le SIVY, décide ensuite d'inscrire ou non l'action proposée dans le programme et chacun des financeurs se positionne pour financer ou non l'action. Le SIVY n'est donc pas seul juge de l'inscription des actions dans son programme.

Monsieur BENOIT complète et aborde les différentes actions du programme, il rappelle que les opportunités, ambitions et contextes de territoire sont également abordés à l'occasion de l'élaboration du programme, pouvant parfois orienter le Comité de Pilotage en faveur ou non d'une opération.

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Etude NCA (ouvrages secteur de Bourges à Moulins-sur-Y)

Etude hydraulique pour la régularisation d'ouvrages sur le secteur Osmoy-Bourges
Concertation dématérialisée pour la dernière phase d'étude sur les ouvrages hydrauliques de l'Yèvre Médian (du 1^{er} au 30 nov) > traitement des retours en cours

Traitement des remarques et interrogations à faire par le bureau d'étude NCA et le SIVY

2021 : réception finale de l'étude, concertation politique pour l'intégration des projets dans le nouveau programme d'actions + éventuelles prestations complémentaires (géotechniques notamment)...

Détermination de la propriété de 2 ouvrages à réaliser : Les Trois Bondons, le Barrage D

➤ Assistance du Service Juridique de L'Agglomération de Bourges + réunions en DDT en janvier

Le 13 nov : intervention du SIVY auprès de l'université d'Orléans sur les Marais classés et les ouvrages

Reste à payer : 19 440 € ttc (sur 175 040 € ttc)



Clapet Saint-Ambroix à Bourges

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Etude INGEROP à Aubinges (6 mois d'étude : 18 990€ ttc)

- Démarrage de la mission le 16 nov
- Prospections terrain + topographie : le 25 nov, le 2 déc
- Organisation et coordination avec riverains et commune
- Réunion de démarrage envisagée à envisager en janvier



Seuil de la Salarerie



Prospection INGEROP

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Etude bilan 2016-2020 (subvention Agence de l'Eau de 80% jusqu'à 210 000€ TTC)

- **Présentation du DCE aux Vice-Présidents** : le 24 nov.
- **Partage du Cahier des Charges avec les membres du bureau** : à partir du 2 déc
- **Mise en consultation** : depuis le 7 déc (jusqu'au 14 janvier)
- **Démarrage prévu** : mi-février pour 13 mois environ



Les financements des postes sont assurés pendant 2 années (2021-2023) : durée pour réaliser l'étude, réaliser les procédures administratives et signer le Contrat Territorial.

Dossier de Consultation des Entreprises sur : <https://www.vallee-yevre.com/marches-publics>

Etude avec mission de maîtrise d'œuvre, en 3 étapes :

1. Bilan technique, financier, social des activités 2016-2020 du SIVY
2. Diagnostics par emboîtement d'échelle. 30km de prospection terrain puis 10 à 16 segments sur lesquels développer des projets de travaux structurants
3. Construction d'un nouveau programme de travaux de 6 ans incluant tout types de travaux de restauration + animations, suivi, études, communication,....

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Etude bilan 2016-2020 (subvention Agence de l'Eau de 80% jusqu'à 210 000€ TTC)

Importance de la concertation et des synergies à avoir pour développer un projet qui répond aux besoins du territoire :

- Objectifs environnementaux portés vers l'eau, mais pas que (DCE, SDAGE, PLUI, ...)
- Projets de territoires (projets communaux, intercommunaux, privés) – complémentarités possibles, parlez-nous de vos projets !
- Synergies avec d'autres structures : communes, CC/CA, PETR, Nature I 8, ...



Monsieur JOLIVET mentionne les projets communaux et annexes :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Projets communaux

- ❖ **Le Langis à Soulangis (projet de délibération #19)**
 - Restauration de deux secteurs de berges (projet de délibération) :
 - 3 devis réalisés : TERIDEAL MILLET & ECORIVER
 - Choix retenu : TERIDEAL (1734,00 € ttc) – Démarrage envisagé : mi-décembre
 - ❖ **Etude de colmatage des fuites de l'Yèvre vers le Canal de Dessèchement (amont des marais classés de la Voiselle) (projet réalisable en 2021)**
 - Sollicitation de l'Agglomération de Bourges, le 3 sept
 - Réunion DDT, le 18 sept
 - Montage projet par le SIVY, en octobre
 - Visite avec les élus de Saint-Germain-du-Puy, le 6 nov
 - Présentation en DDT, début novembre
 - Visite sur site avec l'Agglo de Bourges, la DDT et les associations des Marais, le 14 déc
- Contexte & projet en bref :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Projets communaux

- ❖ **Etude du colmatage des fuites de l'Yèvre vers le Canal de Dessèchement (amont des marais classés de la Voiselle) (projet 2021).**

Le projet doit être viable avec la préservation du site : classements cours d'eau, zone humide, PPRI, régime déclaratif loi sur l'eau :

1. Réfection et compactage d'une voirie en haut de berge longeant l'Yèvre
2. Création de radiers par mélange argile/granulo dans un bras récepteur
3. Mise en place d'un matelas d'argile avec granulo dans l'Yèvre (secteur St-Germain-du-Puy)

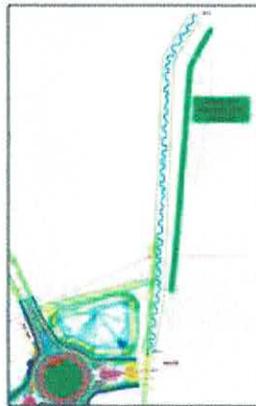


POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Projets « annexes »

❖ Intervention du SIVY sur la construction de la Rocade Nord-Est de Bourges

Sollicitation COLAS-CDI 8 pour la mise en œuvre de travaux de compensation sur les ruisseaux de l'épinière et de l'Auraine.



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

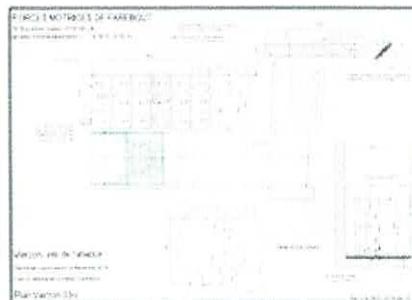
Projets « annexes »

❖ Le projet de l'Abattoir (Vierzon)

✓ Nouvelles analyses auxquelles est associé le SIVY (mesures débits, observations) cet automne

✓ FMF redimensionne son projet de passe à bassins et envisage les travaux en 2021 :

> Augmentation des débits, augmentation du nombre de bassins



Monsieur JOLIVET évoque les stages 2020/2021 :

POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Stages 2020/2021

❖ Accueil stage découverte (1 semaine à partir du 14 déc)

➢ Mme Anastasia AKAKPO, Ecole d'Ingénieur de Strasbourg (ENGEES)



❖ Projets de 2 stages SIVY pour 2021 :

I. Stage Restauration sur la Fontenell (plan d'eau de la Couturanderie à St-Laurent)

- 2 à 4 mois (niveau BTS à Master I)
- Projet technique
- Poursuite du travail réalisé sur le bassin du Barangeon en 2020 sur le transit sédimentaire

Elus référents proposés : Mme DESGUIN, M. COSSON

Encadrement : J. JOLIVET / G. DEBAIN

Consultation en cours jusqu'au 16 déc



POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

Stages 2021

2. Stage « Communication » 2 à 4 mois (niveau BTS à Master 1)
 1. Etat des lieux de la communication locale touchant à la ressource en eau (SAGE, Conseil Départemental, Associations, Préfecture, Communes, EPCI, ...)
 2. Développement de stratégie(s) et d'idées entre acteurs locaux pour « mieux » communiquer.
 3. Création de parcours pédagogiques sur 2 à 4 secteurs restaurés par le SIVY :

Saint-Palais, Baugy, Saint-Martin d'Auxigny, ...

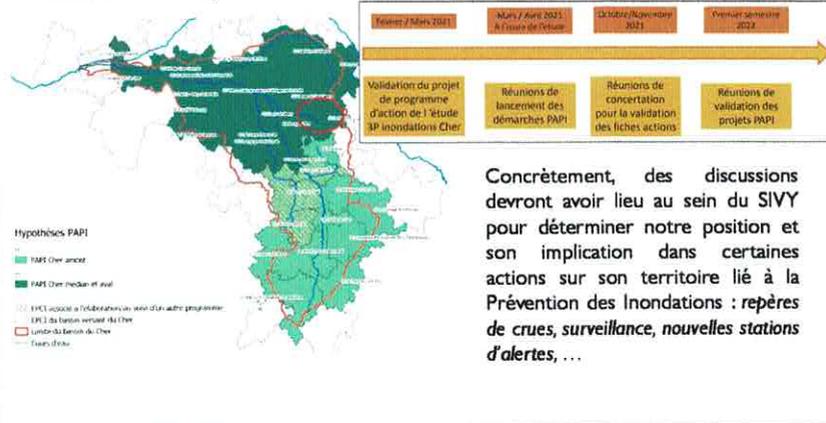


Le projet PAPI

PROJET DE PAPI

PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations)

- ❖ L'EPLoire a proposé (le 8 déc) de prendre en main un projet de PAPI « Cher » prenant en compte le territoire du SIVY. (Le SIVYSIAB3A ont envisagé depuis 2019 de porter la préparation d'un PAPI « Vallée de l'Yèvre »).

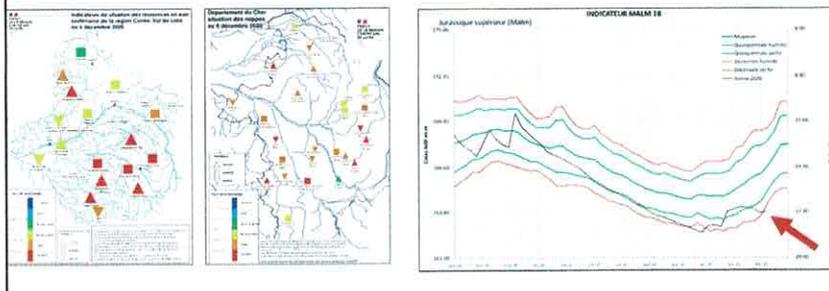


Pour terminer, Monsieur JOLIVET réalise le point sur la ressource, l'agenda et les congés :

POINT SUR LA RESSOURCE

Situation de la ressource en eau

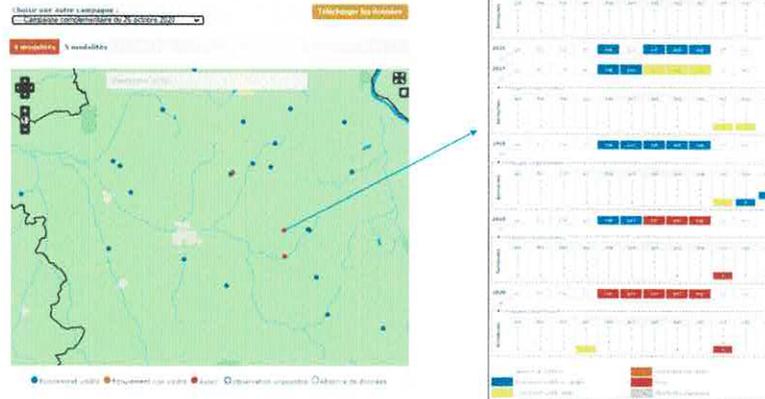
- ❖ Mois d'octobre pluvieux : 89mm dans le Cher (+32% aux normales) [125mm à BOURGES]
- ❖ Mois de novembre très sec
- ❖ Etat nappes et des cours d'eau :
 - Les débits atteignent la moyenne pour 50% seulement des cours d'eau en octobre
 - Baisse généralisée et importante des débits en novembre, toujours des cours d'eau asséchés
 - Niveau des nappes très bas (sous la quinquennale sèche)
 - Débits très faibles des rivières, encore en assèchs (Marges, Langis, Brosse, certains segments du Villabon...)



POINT SUR LA RESSOURCE

Situation de la ressource en eau (Réseau ONDE)

- ❖ L'équipe du SIVY envisage d'augmenter le nombre de stations à suivre de l'année (étiages hivernaux), à échanger avec le Conseil Syndical.



POINT SUR LA RESSOURCE

Tendances pour nov-déc-jan (prévision saisonnière Météo France)



Températures

Précipitations

POINT AGENDA & CONGÉS

Agenda

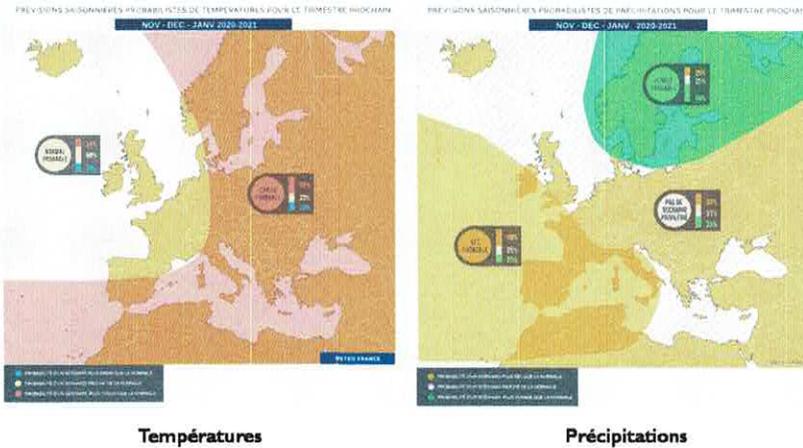
- Jeudi 3 déc : COPIL de la Maison de l'Eau de Neuvy/B (Tourbière de la Guette)**
- Lundi et mardi 7/8 déc : Ateliers étude 3P (Inondation) par l'EPLoire**
- Mercredi 9 déc : Réception chantier sur le Langis**
- Du 7 au 18 déc : chantiers plantations**
- Jeudi 10 déc : Bilan annuel FDAAPPMA 18**
- Lundi 14 déc : Visite projet fuites amont des Marais de Bourges**
- Lundi 14 déc : Accueil Mme AKAKPO**
- Mardi 15 déc : Point bureau SIVY – Réglementation cours d'eau**
- Jeudi 17 (et mardi 22) déc : Entretiens professionnels**
- Jeudi 17 déc : Réunion sécheresse / réseau ONDE de l'OFB**

Congés

- VP : du 21 au 24 déc**
- GD : du 21 déc au 4 jan**
- JJ : du 24 déc au 4 jan**
- CB : 23 déc au 04 jan (temps partiel – télétravail en déc)**

POINT SUR LA RESSOURCE

Tendances pour nov-déc-jan (prévision saisonnière Météo France)



POINT AGENDA & CONGÉS

Agenda

- Jeudi 3 déc : **COPIL de la Maison de l'Eau de Neuvy/B (Tourbière de la Guette)**
- Lundi et mardi 7/8 déc : **Ateliers étude 3P (Inondation) par l'EPLoire**
- Mercredi 9 déc : **Réception chantier sur le Langis**
- Du 7 au 18 déc : **chantiers plantations**
- Jeudi 10 déc : **Bilan annuel FDAAPPMA 18**
- Lundi 14 déc : **Visite projet fuites amont des Marais de Bourges**
- Lundi 14 déc : **Accueil Mme AKAKPO**
- Mardi 15 déc : **Point bureau SIVY – Réglementation cours d'eau**
- Jeudi 17 (et mardi 22) déc : **Entretiens professionnels**
- Jeudi 17 déc : **Réunion sécheresse / réseau ONDE de l'OFB**

Congés

- VP : du 21 au 24 déc
- GD : du 21 déc au 4 janv
- JJ : du 24 déc au 4 janv
- CB : 23 déc au 04 janv (temps partiel – télétravail en déc)

Monsieur JOLIVET précise que le prochain Conseil Syndical aura lieu le 02/02/2021 (lieu à déterminer). Monsieur BENOIT demande aux communes intéressées pour l'accueil du prochain Conseil Syndical de se signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h00.

Le Président du SIVY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA VALLEE D'YEVRE
Siège : Mairie de BOURGES
Monsieur Gilles BENOIT

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

22 DEC. 2020

